

## Conseil international des Archives Politique de formation

### Introduction

Le Conseil international des Archives reconnaît la valeur et l'importance pour ses adhérents de la formation initiale et continue. Ceci s'explique, tout d'abord, par le défi permanent que doivent relever toutes les professions et tous les secteurs, c'est-à-dire être constamment à l'affût de nouveaux moyens leur permettant de s'améliorer dans leur domaine de spécialisation. Ensuite, il s'agit d'une nécessité imposée par les tendances actuelles comme la mondialisation, l'évolution technologique et l'essor ultrarapide de la société de l'information.

Ce document présente la politique du Conseil international des Archives en matière de formation et de perfectionnement professionnel dans le cadre des activités liées à son programme professionnel.

### Objectifs

En cohérence avec les objectifs stratégiques clés de l'ICA, cette politique vise à :

- Soutenir la formation initiale et continue des archivistes et des gestionnaires de documents à travers le monde
- Créer des capacités dans des parties du monde où l'apprentissage et la formation archivistiques sont actuellement peu développés
- Identifier et protéger les archives par le biais de la sensibilisation et de la formation
- Tout mettre en œuvre pour assurer l'existence de l'expertise et des compétences nécessaires permettant aux adhérents de respecter et de faire bon usage des normes, des publications et des outils mis à disposition par l'ICA
- Faire en sorte que toute formation soutenue ou fournie par les entités constituant l'ICA soit :
  - de grande qualité, conformément aux normes régissant la formation
  - accessible à tous

## La politique

Le Conseil international des Archives :

- Soutient et fournit des formations de grande qualité dispensées grâce à l'emploi de moyens électroniques, en vue d'atteindre l'intégralité de son réseau international, d'obtenir un bon rapport coût/efficacité et d'assurer l'accès de tous aux formations
- Soutient et fournit, le cas échéant, des formations de grande qualité en présentiel
- Est favorable à la diffusion et à l'utilisation de ses normes, de ses publications et de ses produits à des fins d'apprentissage et de perfectionnement professionnel
- Soutient les initiatives visant à créer des compétences et des savoir-faire dans le domaine de la formation parmi ses adhérents et ses différents organes (groupes d'experts, groupes de travail, sections et branches)
- Préconise une démarche ouverte en ce qui concerne la création de capacités dans l'ensemble de son réseau international d'archivage et de gestion des documents, le partage de supports et de techniques de formation ainsi que l'incitation des participants aux formations à transmettre leurs nouvelles connaissances à leurs collègues et confrères dès la réintégration de leur poste de travail
- A pour intention de promouvoir l'excellence et la bonne utilisation des ressources de l'ICA

Pour atteindre ces objectifs, l'ICA :

- Mettra en place une stratégie visant à assurer la meilleure utilisation possible des technologies, moyens financiers et efforts déployés par ses bénévoles et collaborateurs
- Élaborera un plan de travail pour la définition et la réalisation de nouvelles initiatives, en y intégrant tous les aspects de son offre actuelle en matière de formation
- Proposera ses activités de formation sur la base d'un modèle pérenne
- Pourra créer et délivrer son propre programme en matière de formation par l'intermédiaire de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses membres
- Pourra conclure des accords avec d'autres partenaires/organisations pour proposer à ses membres des formations de grande qualité correspondant à des besoins constatés
- Visera à offrir à tous les adhérents de l'ICA l'accès à tout ou partie des contenus des formations proposées, grâce à la mise en ligne des supports pédagogiques, à des programmes de formation des formateurs et à tout autre moyen adéquat

## Rôles et Responsabilités

Les responsabilités de la mise en œuvre de cette politique se répartissent comme suit :

### **Vice-président Programme et Commission du Programme de l'ICA**

Le Vice-président Programme est globalement responsable de la politique et de la stratégie adoptées en matière de formation. Sous sa houlette, les membres de la Commission du Programme émettent des suggestions, contribuent à la formulation et à l'approbation d'une politique et d'une stratégie, et prodiguent des conseils relatifs aux initiatives de formation et au programme global des formations.

### **Responsable Formation de l'ICA**

La Responsable Formation a pour mission la mise en œuvre de la stratégie et l'élaboration du programme en matière de formation.

### **Groupes d'experts de l'ICA**

Les groupes d'experts de l'ICA ont pour rôle de dispenser des conseils et de faire jouer leur expérience dans la mise en place d'outils et dans la réalisation de stages de formation dans leur domaine de compétences.

### **Sections de l'ICA**

Les Sections de l'ICA exercent une influence sur la politique et le programme en matière de formation par l'intermédiaire de leur représentant au sein de la PCOM et à titre individuel au sein du Comité exécutif. Elles peuvent donner des conseils et faire jouer leur expérience dans la mise en place d'outils et la réalisation de stages de formation dans leur secteur ou domaine de prédilection. Elles maintiennent également des liens avec la Responsable Formation et la PCOM pour assurer une parfaite concordance entre leurs activités de formation et les politique et stratégie de l'ICA.

### **Branches de l'ICA**

Les Branches de l'ICA exercent une influence sur la politique et le programme en matière de formation par l'intermédiaire de leur représentant au sein de la PCOM et à titre individuel au sein du Comité exécutif. Elles travaillent avec la Responsable Formation en vue de définir, développer et délivrer des formations adéquates au niveau des branches, en prodiguant des conseils et en faisant valoir leurs connaissances, en cas de besoin, dans des zones géographiques données. Les Branches maintiennent également des liens avec la Responsable Formation et la PCOM pour assurer une parfaite concordance entre leurs activités de formation et les politique et stratégie de l'ICA.

### **Président de l'ICA / Comité exécutif**

Il incombe au Président et au Comité exécutif de donner une première approbation à la politique relative aux formations initiales et continues.

### **Secrétaire / Secrétariat général**

Le Secrétaire général et l'équipe du Secrétariat interviennent pour émettre des suggestions et pour soutenir la Responsable Formation dans la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'ICA relatives à la formation, notamment en ce qui concerne les aspects technologiques et financiers. Ils dispensent des conseils et soutiennent également le processus de réalisation du programme.

## **Moyens financiers et humains**

Le programme de formation proposé par l'ICA est financé sur le budget du Programme professionnel géré par la Commission du Programme ainsi que sur le Fonds international du Développement des Archives (FIDA). En outre, les dépenses correspondant aux moyens de formation spécialisés et les frais de déplacement y relatifs seront financées sous le poste du budget consacré au personnel de l'ICA.

De nombreuses formations seront dispensées par des membres de l'ICA, à titre bénévole ou dans le cadre d'un congé spécial généreusement accordé par leur employeur.

## **Date et Révision**

Politique validée par la Commission du Programme de l'ICA lors de sa réunion d'Arusha, (Tanzanie) en mai 2017. Cette politique fera l'objet d'une révision en mai 2019.